

# PRONTOPP®

## Chape conventionnelle Système Knopp C

Fiche  
Technique

LIANT ANHYDRITE NF EN 13454-1 CAB-30

Numéro d'article: 01.411

### Domaine d'application

Liant pour la fabrication de chapes anhydrites conventionnelles des classes de résistance CA C25-F4 et supérieures.

Pour tous les types de chape selon NF EN 13813.

Les chapes liées au sulfate de calcium ne doivent pas être exposées à une humidité durable. Le cas échéant, une protection contre la pénétration de l'humidité avec un écran pare vapeur conformément à la norme DIN 18 195 est nécessaire. Cette mesure relève de la responsabilité de l'auteur du projet de construction.

### Description du produit

Prontopp® Chape conventionnelle Système Knopp C est utilisé comme liant pour l'obtention d'une chape anhydrite conventionnelle homogène et facile à mettre en œuvre. Le liant contient déjà les agents accessoires nécessaires à l'optimisation de la mise en œuvre du mortier frais et à un durcissement fiable. Le contrôle du produit est assuré par le MPA Baden Württemberg.

### Propriétés du produit

- Economie d'eau grâce à l'action plastifiante du produit
- Moindres cotes de gonflement et de retrait pour la pose de surfaces plus importantes avec moindre proportion de joints de dilatation et de joints aveugles
- Chape praticable après 24 heures, partiellement résistante après 48 heures
- Pour les chapes destinées à un chauffage par le sol, le chauffage fonctionnel peut déjà débuter après 3 jours.
- Armatures inutiles, qu'il s'agisse de chapes pour sols chauffants ou de chapes sous revêtements en céramique
- Produit biologiquement inoffensif

### Données techniques

Cote de retrait et de gonflement :	0,1 mm/m
Conductivité thermique :	$\lambda_2 = 1,2 \text{ W/mK}$
Expansion thermique :	0,01 mm/mK
Praticabilité :	après 24 heures
Résistance partielle :	après 48 heures
Maturité de pose	Pour chape prévue pour sol chauffant : < 0,3 CM% Pour chape non chauffée : < 0,5 CM%
Données en température :	< 60°C
Comportement au feu :	non combustible
Module d'élasticité CA C25-F4 :	~22.000 N/mm <sup>2</sup>
Densité en vrac :	0,9 kg/dm <sup>3</sup>
Réaction du mortier mouillé :	alcalin
Conservation :	env. 12 mois si le produit est stocké au sec dans des conditions appropriées

## CARACTÉRISTIQUES

## DONNÉES SPÉCIFIQUES





## Conditionnement

Sacs en papier avec doublure de polyéthylène : 25 / 30 / 40 kg  
Mise en big bag (sur demande) : 800 kg

## CARACTÉRISTIQUES

## Matériaux de base

Utiliser des granulats conformes à la norme NF EN 12 139 de 0 à 4 ou 0 à 8 mm, proches de la courbe granulométrique usuelle B8.

## INDICATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

## Dosage

- En fonction de la classe de résistance, mélanger une portion en poids de Prontopp® Chape conventionnelle Système Knopp C avec 3 à max. 3.75 portion en poids de granulats conformes à la norme NF EN 12 139 (correspond à 1 : 2,0 à 1 : 3,0 de portions en volume).
- Respecter un facteur eau/liant de 0,40 à 0,45 tout en tenant compte de l'économie d'eau réalisée grâce à la l'action plastifiante du produit.
- Prontopp® Chape conventionnelle Système Knopp C contient déjà l'activateur nécessaire.

## Mélange

Mélanger les composants durant 2 à 3 minutes env. jusqu'à l'obtention d'un mortier de chape homogène et plastique.

## Cure de la chape

Dès qu'elle est praticable, protéger la chape pendant trois jours des courants d'air et de l'ensoleillement direct.

## Normes et directives de contrôle

- NF EN 12 454-1 Liant anhydrite
- NF EN 12 139 Granulats pour mortier
- DTU 202, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 5.7, 5.8.
- NF EN 12 813 Mortiers de Chapes

## INDICATIONS GÉNÉRALES

## Commentaires

Les matières premières que nous utilisons ainsi que nos produits finis sont soumis à de sévères contrôles de qualité par l'usine. L'utilisation de ce produit exclut celle de tout autre adjuvant d'autres marques. Nous attirons l'attention sur la nécessité de vérifier si nos produits et nos procédés sont bien adaptés aux conditions de chantier envisagées. La qualité de l'agrégat ainsi que le respect des règles techniques en vigueur en ce qui concerne les proportions du mélange et la mise en œuvre sont déterminants pour la qualité de la chape.

Etant donné que nous ne pouvons contrôler ni les conditions de chantier, ni l'exécution de celui-ci, les indications figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas induire la responsabilité directe légale du groupe d'entreprises Knopp. La présente fiche technique remplace tous les exemplaires précédents perdant toute validité de ce fait.